



AVIS PUBLIC

Règlements 425-03-2023 et SQ-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 425-03-2023 amendant le Règlement 425-2015 concernant les normes de construction des infrastructures**
- **Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre**

Les règlements sont actuellement déposés sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 juin 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA